



Réseau en immigration
Francophone
de l'Île-du-Prince-Édouard
2023-2024

Cadre de référence

Table des matières

Historique	3	
Mandat	3	
Objectif	3	
Personnel	3	
Le rôle de la CIF	4	
Adhésion	4	
Rôle des membres	4	
Réunions	5	
Sous-comités	5	
Secrétariat	5	
Convocation	5	
Mode décisionnel	5	

Annexe 1

Liste des membres

.....
..... 6

Historique

Les premiers RIF ont vu le jour en 2003. Ils sont aujourd’hui présents dans neuf provinces et deux territoires. Certains ont d’abord fonctionné comme des tables de concertation des communautés francophones sur l’immigration francophone ou comme des comités directeurs ou projets découlant du Cadre stratégique de 2003 pour l’immigration francophone au sein des Communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). D’autres ont été mis en place, en 2006 comme principaux mécanismes chargés de la mise en œuvre des priorités du Plan stratégique pour favoriser l’immigration francophone au sein des CFSM : https://immigrationfrancophone.ca/images/Plan_Strategique_immigration.pdf.

Le réseau en immigration francophone de l’Île-du-Prince-Édouard (RIF) est un regroupement d’organismes et d’institutions qui s’engagent à appuyer de façon concrète la communauté acadienne et francophone de l’Île-du-Prince-Édouard à accroître son nombre par le biais de l’immigration, la refrancisation, la migration/rapatriement et la francophilie. Le RIF de l’IPÉ existe depuis 2008.

Mandat

Le RIF a pour mandat d’assurer le développement des activités, des services et des ressources qui favoriseront une augmentation des effectifs démographiques acadiens et francophones de l’Île-du-Prince-Édouard.

Le RIF constitue le forum de concertation pour ses membres concernant leurs activités en matière de croissance démographique. Chaque membre doit déléguer une ou plusieurs personnes pour siéger au RIF, selon le cas.

Objectifs

Les délégués aux RIF doivent identifier des résultats recherchés précis et mesurables à moyen et long terme concernant l’augmentation :

- De la population de langue maternelle française
- Du taux de transmission linguistique
- Du nombre d’enfants inscrits dans les écoles de langue française
- De la francisation de la population acadienne et francophone anglicisée
- De la population francophile de l’Île-du-Prince-Édouard
- Du nombre d’immigrants francophones à l’Île-du-Prince-Édouard
- De l’appui des anglophones de l’Île sur l’épanouissement de la francophonie Insulaire.

Les membres du RIF doivent également définir des objectifs annuels issus d’un plan d’action global annuel.

Le Personnel

Le Réseau est composé d’une coordonnatrice à temps plein (5 jours semaines) et d’un employé à mi-temps (3 jours semaine), pour l’atteinte des objectifs du mandat.

Les partenaires du RIF appuient la coordinatrice du réseau pour s’assurer que les activités du réseau

soient représentatives des besoins identifiés. Le personnel favorise la planification, l'organisation et la mise en œuvre des activités du Réseau et sont des employés à part entière, de la CIF, l'organisme hôte.

Rôle de La Coopérative d'intégration de l'Île-du-Prince-Édouard (CIF) au sein du RIF

- La CIF est l'organisme hôte du RIF
- La CIF est membre du RIF
- La CIF assure une coordination pour la mise en œuvre de la planification stratégique en croissance démographique francophone dans la province.
- Elle coordonne le RIF et en assure l'appui administratif et l'organisation matérielle.

Adhésion

Le RIF peut recevoir ou solliciter des demandes d'adhésion afin de devenir membre régulier ou observateur. Ces demandes peuvent provenir d'organismes ou d'institutions dont le mandat et les activités sont en lien avec la croissance démographique francophone de la province.

Le RIF doit accepter en consensus l'adhésion d'un nouveau membre. Chaque membre doit pouvoir contribuer aux objectifs du RIF.

Critères d'adhésion

- L'organisme ou l'institution doit être situé à l'Île-du-Prince-Édouard
- Il doit démontrer qu'une partie de ses activités coïncide avec les objectifs du RIF
- Il doit présenter des réalisations antérieures et les résultats atteints dans le domaine de la croissance démographique
- Il doit démontrer qu'il investit les ressources nécessaires pour réaliser des activités au sein du RIF

Démission ou expulsion d'un membre

- Un membre qui souhaite démissionner doit le faire par écrit auprès de la coordination du RIF. La démission prendra effet immédiatement sur réception de l'avis.
- L'expulsion d'un membre se fait sur décision consensuelle des autres membres du RIF. L'avis d'expulsion doit être effectué par écrit par la coordination. L'expulsion prendra effet immédiatement sur réception de l'avis. Un membre pourrait se voir expulsé pour les raisons suivantes :
 - o Un membre qui manque trois réunions de suite sans raison valable
 - o Un membre qui ne remplit plus les critères d'adhésion du RIF

Membres décisionnels

Les membres décisionnels ont le droit de parole et participent à la prise de décision par consensus. Ils s'engagent à réaliser des actions et des initiatives dans le cadre des objectifs établis par le RIF.

Membres observateurs

Les membres observateurs ont le droit de parole et participent pleinement aux discussions du RIF. Ils

n'ont cependant pas de pouvoir décisionnel.

Rôle des membres

Les membres réguliers du RIF sont les directions et/ou des employés occupant un poste spécifique des organismes membres. Chaque membre doit mettre son expertise à la disposition du RIF et communiquer clairement ses actions entreprises en matière de croissance démographique francophone.

Réunions du RIF

- **Fréquence et durée :** Le RIF se réunit quatre fois par année. Chaque réunion dure de 2 à 4 heures selon les sujets à couvrir.
- **Lieu de la rencontre :** Le lieu de la rencontre sera déterminé selon la préférence des membres et la facilité de l'organisation matérielle.
- **Quorum :** Au moins les deux tiers des délégués doivent être présent physiquement ou par vidéoconférence

Sous-comités

Des sous-comités peuvent être formés lorsque certains enjeux ou activités spécifiques doivent être abordés (par exemple : Semaine de l'immigration francophone, comité pour l'exécutions de projets, etc.)

Secrétariat

Le secrétariat et l'organisation matérielle des rencontres du RIF sont assurés par la coordinatrice. Les comptes rendus seront acheminés par écrit aux membres au plus tard deux semaines après la rencontre.

Convocation

Les réunions du RIF sont convoquées par la Coordinatrice.

L'avis de convocation et l'ordre du jour sont envoyés à tous les membres ou leur représentant au moins 5 jours ouvrables avant une réunion du RIF.

Mode décisionnel

Les décisions sont prises par consensus.

ANNEXE 1.

Liste des membres

MEMBRES DÉCISIONNELS :

- Société Acadienne et francophone de l'IPÉ
- Collège de l'Île
- Commission scolaire de la langue française de l'IPÉ
- RDÉE IPÉ
- Fédération des parents de l'IPÉ
- Coopérative d'intégration francophone
- Action Femme IPÉ
- Jeunesse acadienne et francophone de l'Îpé
- Worksource Alliance
- Cap Enfants
- Les six centres scolaires communautaires :
 - CSCÉ
 - Conseil Rév. S.-E. Perrey
 - La belle alliance
 - Carrefour de l'Isle-Saint-Jean
 - Conseil acadien de Rustico
 - Comité acadien et francophone de l'Est (CAFE)
- Écoles Francophones
 - École Pierre Chiasson
 - École Francois Buote
 - École St Augustin
 - École sur mer
 - École Évangéline
 - École la belle cloche
- Association des Centres de la Petite Enfance Francophone de l'IPÉ

MEMBRES OBSERVATEURS

- Secrétariat aux affaires acadienne et francophones
- Bureau de développement de la population de l'IPÉ
- Université de l'IPÉ (département des études Acadiennes)
- IRCC
- Patrimoine Canadien
- Ministère de la main d'œuvre et des études supérieures